

**COM40**Pour diffusion **IMMÉDIATE**

## **Stationnement sur le boulevard D'Youville Le maire applique son droit de véto**

**Châteauguay, le 14 juillet 2020** – La résolution présentée lors de la séance du conseil du lundi 6 juillet dernier portant sur l'interdiction de stationnement sur les deux côtés du boulevard D'Youville, entre le centre nautique et la Ville de Léry, ne sera finalement pas adoptée. Le maire de Châteauguay, Pierre-Paul Routhier, a appliqué vendredi dernier son droit de véto, ce qui replace ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

« Cette résolution brime, sans offrir aucune autre possibilité, l'accès à une partie du patrimoine de la Ville de Châteauguay qui est située aux abords du lac Saint-Louis. Tous les citoyens de la Ville sont propriétaires de ce terrain et la résolution votée lundi en empêche la jouissance. », mentionne le maire.

Afin de répondre aux doléances exprimées par les riverains, un comité sera formé d'ici la semaine prochaine avec des représentants du service de police, de l'urbanisme, des riverains et des utilisateurs du secteur. Les rencontres de ce comité, qui pourront très certainement offrir des pistes de solution satisfaisantes pour toutes les parties impliquées, se tiendront prochainement. Les gens intéressés à participer sont invités à communiquer avec la mairie au 450 698-3008 ou par courriel à [mairie@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:mairie@ville.chateauguay.qc.ca).

C'est la résolution numéro 2019-07-470 en vigueur depuis juillet 2019 qui s'applique pour le moment, soit l'interdiction de stationnement sur le boulevard D'Youville, du côté ouest de la chaussée, pour les adresses civiques situées entre le 605 et le 619 de ce même boulevard. La signalisation appropriée est en place. Le maire a aussi demandé à ce qu'une présence policière accrue se fasse sentir dans le secteur, particulièrement les fins de semaine, afin de s'assurer du respect des lois et règlements pour éviter tout débordement.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue au Manoir D'Youville, le lundi 17 août, 19 h. Tous les détails quant à la tenue de cette assemblée seront communiqués sous peu.

- 30 -